

# Adaptation du logement



Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général "Bien Habiter en Pays de Retz" pour l'amélioration de l'habitat, Grand Lieu accompagne les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'adaptation de leur logement suite à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à une situation d'handicap.

**INFORMATION IMPORTANTE : Les informations ci-dessous concernent l'année 2024. Le site sera mis à jour prochainement avec les dispositifs en 2025.**

**Grand Lieu Communauté propose une aide de 500 € pour la réalisation de travaux d'adaptation des logements.**

*Cette subvention s'adresse aux personnes âgées et handicapées propriétaires d'une maison d'habitation de plus de 15 ans, sous condition de ressources ([plafonds ANAH](#))*

## Qu'est-ce que le programme "Bien Habiter en Pays de Retz" ?

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz, a lancé un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'Habitat jusqu'au 31 décembre 2024 avec le soutien financier de l'ANAH. **Un des objectifs de ce programme : l'adaptation du logement à une situation d'handicap ou à une perte d'autonomie liée au vieillissement.**

### **Quels sont les types de travaux éligibles ?**

Tous travaux d'adaptation du logement (remplacement de votre baignoire en douche, installation d'un monte-escalier ou des barres d'appui, ...)

### **Quelles sont les conditions de ce dispositif ?**

- Être propriétaire occupant d'un logement situé sur le territoire de Grand Lieu
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Vos ressources ne doivent pas dépasser les montants suivants (plafonds de ressources ANAH) :

Nombre de personnes composant le logement	Revenu Fiscal de Référence (RFR) de votre dernier avis d'imposition à ne pas dépasser
1	21 805 €
2	31 889 €
3	38 349 €
4	44 802 €
5	51 281 €
Par personne supplémentaire	6 262 €

**L'opérateur Citémétrie, vous accompagne gratuitement dans toutes vos démarches et votre projet de travaux, et vous guide dans les possibilités de financements :**

- Assistance et conseils pour les projets de travaux des bénéficiaires
- Diagnostic des logements
- Estimation du coût des travaux et aides financières
- Assistance au montage des dossiers de subventions

## **Contact Citémétrie**

02 85 52 34 39 - [pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr](mailto:pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr)